



Garantie de 15 ans sur les systèmes

Pour façades extérieures avec ossature en acier ou en bois (Canada et États-Unis)

DS-230.15F-0315

**Globally Proven
Construction Solutions**

APPLICATION	PRODUITS
Système de barrière étanche à l'air et à l'eau	La barrière étanche à l'air et à l'eau MVIS™ Mortier à joint étanche LATAPOXY® Ruban à joints MVIS Ruban d'étanchéité flexible MVIS Apprêt pour ruban à joints MVIS
Lit épais	Lit de mortier Premium MVIS Lit de mortier renforcé 3701
Metodo Adhesivo/Metodo de Capa Delgada	Mortier pur plaque Hi-Bond MVIS (version régulière et à séchage rapide) Mortier pour plaque MVIS Mortier pour brique mince MVIS 254 Platine 255 MULTIMAX™ Brevet d'invention américain n° : 6.784.229
Jointement /coulis	Mortier pour joint Premium MVIS Mortier pour joint MVIS Coulis PERMACOLOR® PERMACOLOR Select Brevet d'invention américain n° : 6784229 (et autres brevets)
Produit de scellement†	Scellant à la silicone MVIS LATASIL™ Apprêt LATASIL 9118

† La norme EJ171 du Tile Council of North America exige l'utilisation d'un produit de scellement flexible adapté aux joints d'expansion, aux gorges, aux coins, aux changements de plan et aux autres joints ainsi qu'aux endroits où la tuile ou la pierre est juxtaposée à des matériaux différents ou à des surfaces qui la délimitent.

GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie limitée s'applique aux produits du système LATICRETE® MVIS® utilisés pour les installations de façade extérieure avec ossature en acier ou en bois recevant du carrelage en céramique, en pierre, en brique mince ou en plaque de maçonnerie.

Sous réserve des conditions et exclusions mentionnées ci-dessous, LATICRETE INTERNATIONAL, INC. (« LATICRETE ») garantit que les produits présentés dans le présent document seront exempts de tout défaut de fabrication et ne se détérioreront pas au cours d'un usage normal durant une période de quinze (15) ans à compter de la date d'achat, lorsqu'ils ont été installés en conformité selon les spécifications écrites et les directives des normes de l'industrie de LATICRETE. Pour assurer la validité de la présente garantie limitée, les applications qui incluent l'installation doivent être effectuées avec les produits présentés dans le présent document pour chaque application (consulter le tableau). Se reporter aux fiches techniques individuelles pour connaître le mode d'emploi spécifique à chaque produit.

La flexion du substrat sous toute charge d'exploitation, permanente et d'impact ne doit pas dépasser L/600 où L = longueur de portée. Les applications ne doivent pas dépasser 9,1 m (30 pi) de hauteur ou une surface de 2250 m² (25 000 pi²). Les installations doivent respecter tous les codes de construction en vigueur, y compris les exigences de l'International Building Code (IBC) et de l'International Residential Code (IRC).

AVERTISSEMENT

CETTE GARANTIE LIMITÉE SE SUBSTITUE À TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES BASÉES SUR DES ÉCHANTILLONS OU DES DÉCLARATIONS VERBALES, ACCORDÉE EN DEHORS DE CELLE STIPULÉE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

Votre recours exclusif et unique en cas de violation de la présente garantie limitée est le remplacement de la partie spécifique de l'installation qui s'est avérée défectueuse**. LATICRETE remboursera le coût de remplacement de ses produits et des matériaux de finition, ainsi que les coûts de main-d'œuvre pour l'installation des pièces remplacées. Cependant LATICRETE ne paiera pas plus, pour le remplacement, que le prix d'achat original de la partie remplacée, calculé en fonction du nombre de pieds carrés couverts par la partie. LATICRETE ne paiera pas pour le remplacement de toute partie non défectueuse de l'installation.

Advenant que le recours exclusif et unique mentionné ci-dessus n'atteigne pas son but essentiel, la responsabilité de LATICRETE se limitera à la valeur monétaire de la partie à remplacer, calculée en fonction du nombre de pieds carrés couverts par cette partie et du prix d'achat original.

**REMARQUE: L'efflorescence est un phénomène naturel qui se produit dans tous les mortiers de ciment Portland et ne constitue pas un défaut.

EXCLUSIONS

LATICRETE n'est pas responsable de l'exécution de travaux de main d'œuvre non conformes aux instructions et aux directives standard de l'industrie de LATICRETE. De même, les fissures causées par des mouvements structurels, des flexions excessives et d'autres défauts au niveau du substrat ne sont pas couvertes.

LATICRETE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS, ET NOTAMMENT DES PERTES DUES AUX DÉLAIS SUBIES PAR L'ACHETEUR OU PAR TOUTE AUTRE PARTIE.

NON-CESSION

La présente garantie limitée n'est ni transférable, ni cessible.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour procéder à une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, vous devez aviser LATICRETE par écrit au cours des trente (30) jours suivant la découverte du présumé défaut de fabrication. LATICRETE vous demandera éventuellement une preuve d'achat ou d'utilisation du produit, comme condition de la présente garantie limitée.

Veillez faire parvenir votre demande de réclamation à :

LATICRETE International, Inc.
1 LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423
États-Unis Attn.: Technical Services Department

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Vous pouvez obtenir de l'aide technique et des renseignements en communiquant avec le Service technique de LATICRETE :

Sans frais : 1.800.243.4788 poste 235
Téléphone : +1.203.393.0010 poste 235
Télécopie : +1.203.393.1948

LATICRETE International, Inc.
One LATICRETE Park North, Bethany, CT 06524-3423 USA • 1.800.243.4788 • +1.203.393.0010 • www.laticrete.com
©2015 LATICRETE International, Inc. All trademarks shown are the intellectual properties of their respective owners.